

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

COULLEMONT

## PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec  
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000<sup>ème</sup>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200  
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR  
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



### Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Nouvelle construction
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

### Limites de zones

- Ua : Zone urbaine correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
- A : Zone agricole
- As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

### Éléments à protéger

- Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

### Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

### Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Monument aux morts
2	Eglise
3	Bâti traditionnel remarquable
4	Pigeonnier
5	Bâti traditionnel remarquable
6	Calvaire

